

KONINKLIJK INSTITUUT VOOR HET KUNSTPATRIMONIUM
INSTITUT ROYAL DU PATRIMOINE ARTISTIQUE



DEEL 4
VOLUME 4

Brussel - Bruxelles

2008

Jubelpark 1, B-1000 Brussel
 Tel. +32 (0)2 739 67 11 ; Fax +32 (0)2 732 01 05
 CCP 679-2004759-60 – IBAN BE73 6792 0047 5960 – BIC PCHQBEBB
 URL <http://www.kikirpa.be>
 Mail: bulletin@kikirpa.be
 Illustratie : © KIK/IRPA, Brussel, behalve bijzondere vermelding.
 Alle rechten voorbehouden.
 Parc du Cinquantenaire 1, B-1000 Bruxelles
 Tél. +32 (0)2 739 67 11 ; Fax +32 (0)2 732 01 05
 CCP 679-2004759-60 – IBAN BE73 6792 0047 5960 – BIC PCHQBEBB
 URL <http://www.kikirpa.be>
 Mail : bulletin@kikirpa.be
 Illustrations : © IRPA/KIK, Bruxelles, sauf mention spéciale.
 Tous droits réservés.

Verantwoordelijke uitgever / Éditeur responsable :

Myriam Serck-Dewaide.

Leescomité / Comité de lecture :

Myriam Serck-Dewaide, Christina Ceulemans.

Redactie / Rédaction :

Catherine Bourguignon, Jacques Debergh, Dominique Vanwijnsberghe.

Vertalingen / Traductions :

Dominique Vanwijnsberghe.

Fotografieën / Photographies :

Fotoateliers / Ateliers photographiques.

Digitalisering / Numérisation :

Olivier De Pauw.

Les auteurs sont responsables du fond et de la forme de leurs contributions, en particulier de l'exactitude de leurs citations et de leurs références.

Nous nous sommes efforcés d'appliquer les prescriptions légales en matière de copyright.

Quiconque se considérerait autorisé à faire valoir des droits est prié de s'adresser à la direction de l'IRPA.

Kaft / Couverture :

Composition. La *Madeleine Renders* et les instruments du peintre-restaurateur (photo Jean-Luc Elias).

Achterplat / Plat arrière :

Jef Van der Veken et Émile Renders.

Gedrukt op papier / Imprimé sur papier acid free norm ISO 9706.

AUTOUR DE LA MADELEINE RENDERS

UN ASPECT DE L'HISTOIRE DES COLLECTIONS,
DE LA RESTAURATION ET DE LA CONTREFAÇON
EN BELGIQUE
DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Sous la direction de

DOMINIQUE VANWIJNSBERGHE

avec la collaboration de

CATHERINE BOURGUIGNON et JACQUES DEBERGH

et

des contributions de

CATHERINE FONDAIRE

PASCALE FRAITURE

SUZANNE LAEMERS

JACQUES LUST

DIDIER MARTENS

LAURE MORTIAUX

PAUL PHILIPPOT

JEAN-LUC PYPART

JANA SANYOVA

STEVEN SAVERWYNS

À L'OMBRE D'UNE FILLE EN PLEURS

LES AVATARS DE LA MADELEINE RENDERS¹

Dominique VANWIJNSBERGHE

Telle qu'elle nous apparaît à l'heure actuelle, la *Madeleine* de l'ancienne collection Renders (fig. 1) est la réplique assez fidèle d'un des plus beaux portraits féminins de la peinture flamande du xv^e siècle : le volet droit du célèbre *Triptyque Braque* du Louvre (fig. 2) peint vers 1452 par Rogier van der Weyden pour un couple de la haute bourgeoisie tournaisienne, Jean Braque et Catherine de Brabant. Par la somptuosité de ses vêtements à la mode, la grande finesse de ses traits, sa grâce sensuelle, la *Madeleine Braque* devint, dès son entrée au musée parisien, en 1913, une véritable icône de la peinture flamande et, à ce titre, celle qu'on pourrait appeler la « Joconde flamande » a été maintes fois célébrée, reproduite (fig. 3) ... et copiée².

On comprend dès lors l'intérêt, pour un connaisseur tel que le Brugeois Émile Renders (fig. 4), d'acquérir la réplique d'une des peintures les plus appréciées de cette époque, lui qui, vers 1920, commençait à se constituer *ex nihilo* une collection de Primitifs³. Sans parler de l'excellent investissement qu'il réalisait de cette façon. Le tout était de revendre au bon moment, de saisir l'occasion quand elle se présenterait, quitte à « arranger » quelque peu les choses.

Si le sort de la *Madeleine Renders* se joue à Gand par une froide journée de décembre 1920, marquant le début de l'histoire fantastique de sa métamorphose,

le tableau est déjà signalé dans la ville flamande une cinquantaine d'années plus tôt. Selon le catalogue de la collection Renders⁴, c'est en 1870 qu'il entre en possession de Marie-Thérèse Van Duyse (fig. 5), la fille du poète romantique flamand Prudens Van Duyse⁵. À l'examen, cette information n'est pas tout à fait exacte et jette quelques doutes sur la fiabilité des provenances fournies par Renders. Car une note de Daniel Van Duyse (fig. 6), professeur à l'Université de Gand et frère de Marie-Thérèse⁶, nous apprend que le tableau a été « acquis à Anvers il y a quelque trente ans [vers 1885 donc] par la testatrice. Il se trouvait entre les mains des enfants de M^r l'avocat X..., qui s'en servaient en guise d'ardoise, et avait été trouvé au grenier » (doc. 2)⁷. Un certificat du professeur Van Duyse, produit cinq ans plus tard pour Émile Renders – qui venait alors d'acquérir le tableau –, précise l'identité du mystérieux X : « Ma sœur tenait ce tableau de Madame De Curte, la dame d'un avocat d'Anvers (vers 1875) » (doc. 12). Il pourrait s'agir de l'épouse d'Albert De Curte, diplômé le 25 août 1874 et stagiaire en 1874-1875, le seul magistrat de ce nom inscrit au barreau anversois⁸.

4. HULIN DE LOO et MICHEL, *Collection Renders*, p. 136.

5. Un inventaire de la succession de Prudens Van Duyse († 1859) et de sa fille Marie-Thérèse († 1914) est conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque universitaire de Gand (Hs. 3209).

6. Daniel Van Duyse (1852-1924), professeur à la faculté de médecine de l'Université de Gand, spécialiste de l'ophtalmologie. Voir J. FRANÇOIS, *Daniël Van Duyse (1852-1924)*, dans *Rijks-universiteit te Gent. Liber Memorialis, 1913-1960*, 2. *Faculteit der geneeskunde*, éd. T. LUYCKX, Gand, 1960, p. 43-48 ; L. DE WALSCHÉ, art. *Duyse (Daniel van)*, dans *Biographie nationale*, 43 (*Supplément*, 12), Bruxelles, 1977-1978, col. 207-211.

7. On trouvera ces documents en fin d'article, dans les pièces justificatives.

8. Albert De Curte était domicilié au 64 de la rue des Juifs/Jodenstraat. Avec mes remerciements à Maarten Tys, bibliothécaire à l'Ordre des avocats d'Anvers, qui a accepté d'effectuer cette recherche à ma demande. Dans le catalogue de l'exposition de Londres (1927), Martin Conway répercute cette provenance, en écorchant l'orthographe du nom (De Cunte). Voir *Londres 1927a*, p. 21.

1. L'histoire de la *Madeleine Renders* a été retracée dans un article récent : R. VAN SCHOUTE et H. VEROUSTRATE, *En marge de l'exposition Fake or not Fake (Bruges, Groeningemuseum). À propos de la Madeleine, type Triptyque Braque, exposée à Londres en 1927*, dans *Revue des Archéologues, Historiens d'Art et Musicologues de l'UCL*, 2, 2004, p. 50-60. La réapparition du tableau, que les auteurs n'avaient pu voir au moment de rédiger leur article, le repérage de documents d'archives inédits sur l'état de l'œuvre avant son passage entre les mains de Jef Van der Veken, puis la découverte par notre collègue Suzanne Laemers d'une photographie noir et blanc de la peinture dans l'état où elle se trouvait avant d'entrer dans la collection Renders nécessitaient une révision complète du dossier.

2. *Corpus PF Paris III*, p. 160-162.

3. Sur Renders et sa collection, voir la contribution de Jacques Lust.



Marie-Thérèse Van Duyse décède en exil à Londres le 16 octobre 1914, à l'âge de soixante-neuf ans. Nous sommes en temps de guerre et le règlement de la succession pose d'inextricables problèmes. Il faudra attendre le 11 mai 1915 pour que M^e Ferdinand Nowé, le notaire de famille, avertisse les autorités communales gantoises des dispositions testamentaires prises en leur faveur (doc. 1). M^{lle} Van Duyse lègue deux tableaux au Musée des Beaux-Arts, en son nom et en celui de son frère Florimond : une *Flagellation*, peinture sur cuivre attribuée à Van Dyck, et une « jeune femme portant un vase (tableau ancien) » qui n'est autre qu'une copie de la *Madeleine* du *Triptyque Braque* – la « future » *Madeleine Renders*. Marie-Thérèse Van Duyse désigne pour exécuteur testamentaire son frère Daniel, qui prépare une note à l'usage du conseil communal de Gand du 25 mai 1915, chargé de statuer sur le legs (doc. 2). L'auteur reconnaît que le tableau « n'a ni l'éclat ni la fraîcheur » de l'original, tout en espérant que « peut-être lui reconnaîtra-t-on des qualités estimables ». Sans attendre l'avis d'un spécialiste, le conseil accepte la donation (doc. 3) et notifie cette décision à l'administration provinciale qui doit encore l'entériner (doc. 4). Cette dernière, prudente, réclame une expertise (doc. 6), qui est confiée à Louis Maeterlinck (fig. 7), alors conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand⁹, ainsi qu'à la Commission

9. Sur Louis Maeterlinck (1845-1926), frère de l'écrivain Maurice, peintre et historien d'art, voir *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler (Thieme-Becker)*, 23, Leipzig, 1929, p. 548 ; C. VAN DAMME, art. *Maeterlinck, Louis*, dans *Le dictionnaire des peintres belges, du XIV^e siècle à nos jours*, 2, Bruxelles, 1994, p. 666.

royale des Monuments et des Sites. Le jugement de ces deux instances officielles est sans appel. Pour Maeterlinck, l'œuvre « a beaucoup souffert. Après avoir perdu par des lavages chimiques ses glacis, surtout les parties claires, elle a été retouchée et en partie repeinte par un artiste maladroit qui en a dénaturé l'aspect primitif » (doc. 8). Elle a donc une valeur minime. Quant à l'expert de la Commission royale, probablement Charles-Léon Cardon¹⁰, il est plus sévère encore et parle d'une « interprétation sans intérêt » du volet droit du *Triptyque Braque* (doc. 10).

Face à ces deux réquisitoires, l'administration provinciale n'a guère le choix : « étant donné que les deux peintures ont une valeur largement inférieure à celle que la légataire leur prêtait de bonne foi et qu'ils ne méritent pas de figurer dans un musée public », elle

10. Charles-Léon Cardon (1850-1920), artiste peintre décorateur, dont la collection était célèbre à Bruxelles, était vice-président de la Commission royale des Monuments et des Sites. Voir P. BAUTIER, art. *Cardon (Charles-Léon)*, dans *Biographie nationale*, 33 (Supplément, 3), Bruxelles, 1962, col. 176-178. Le nom de Cardon est cité par Daniel Van Duyse, dans une lettre adressée à Émile Renders. Selon lui, Georges Hulin de Loo, qui était considéré comme LA référence belge en matière de peinture ancienne, n'aurait pas eu l'occasion d'examiner le tableau. En revanche « Mr. Cardon l'a vu en qualité d'expert. Il n'aura pas voulu contredire Mr. Maeterlinck. C'était ainsi du temps des augures à Rome » (É. RENDERS, *Droit de réponse. À propos d'un article sur un prétendu Memlinc ayant figuré à l'Exposition de Londres*, dans *Gand artistique*, 6, 1927, p. 128-131, ici, p. 128). À lire le ton péremptoire de l'expertise de Cardon, on peut douter qu'il se soit soucié de ménager Maeterlinck ! Ajoutons que Maurice Delacre, qui tient l'information du notaire Nowé, cite le nom d'un troisième expert consulté à cette occasion : le Bruxellois Arthur Le Roy (DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memlinc*, p. 84-87, ici, p. 86). Nous n'avons pu recouper cette information.

Fig. 1.
Jef Van der Veken, *Sainte Marie Madeleine*, bois, 34 × 27,3 cm, entre 1920 et 1926, État belge. Y 002713

Fig. 2.
Rogier van der Weyden, *Sainte Marie Madeleine*, volet droit du *Triptyque Braque*, vers 1452, Paris, Musée du Louvre, R.F. 2063. © Réunion des Musées nationaux

Fig. 3.
L'affiche de
l'exposition *Cinq
siècles d'art*, organisée
à Bruxelles en 1935,
mit en vedette la
Madeleine du
Triptyque Braque.
© Genappe,
collection
Marie-Christine Claes



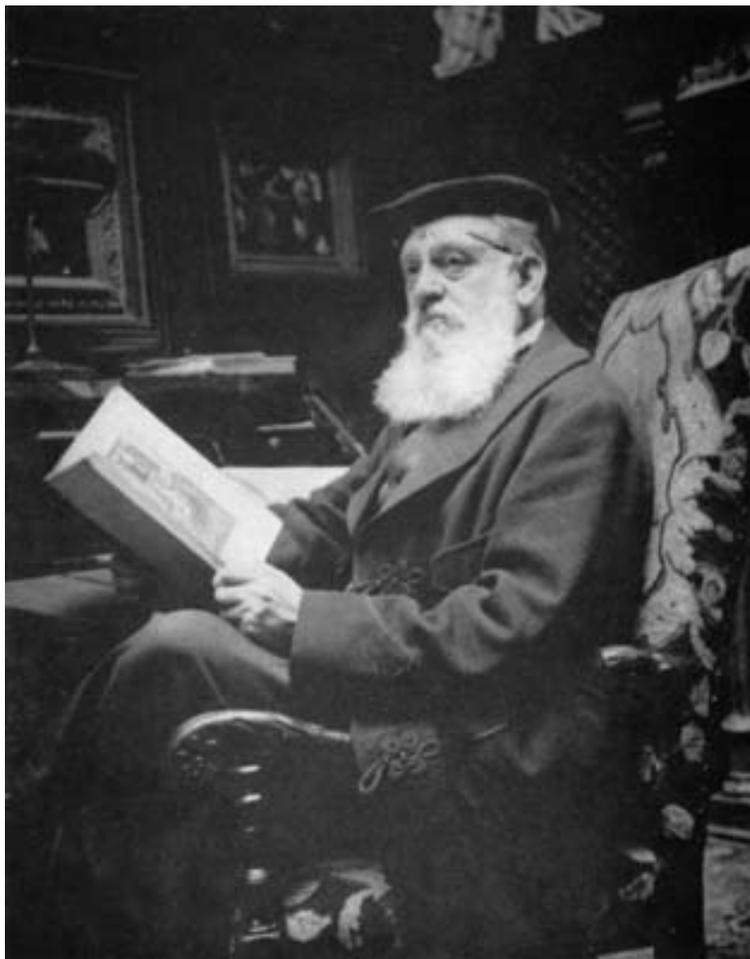


Fig. 4.
Émile Renders
(1875-1956).
D'après
West-Vlaanderen, 4,
1955, p. 34.

refuse d'entériner la décision du conseil communal et ne lui octroie pas l'autorisation d'accepter le legs, ou, comme le dit diplomatiquement le texte : « il n'y a aucune raison de soustraire les tableaux à la succession de M^{lle} Van Duyse » (doc. 11). Revenant plus tard sur cette décision, son frère Daniel continuera à défendre le panneau contre ses détracteurs :

Le tableau était suffisamment repeint et surchargé pour qu'il fût impossible de voir la moindre craquelure. Cette chose inimitable devient une preuve d'authenticité. Les experts ont cru à une médiocre copie¹¹.

En 1920, Daniel Van Duyse doit toutefois se résoudre à mettre l'œuvre en vente publique. C'est le

11. Voir *L'avenir du Tournaisis*, 5 août 1922. Cité par RENDERS, *Droit de réponse* [n. 10], p. 128. Toutes nos tentatives pour retrouver cet article sont restées infructueuses. La chose est d'autant plus à déplorer que ce billet d'humeur de Daniel Van Duyse semble ne pas avoir épargné Émile Renders, qui l'utilise pourtant à son profit. Voir à ce sujet [M. DELACRE, *Droit de réponse à M. Émile Renders*], dans *Gand artistique*, 6, 1927, p. 131. Avec nos remerciements chaleureux à Marc D'Hoore, de la Bibliothèque royale de Belgique, qui nous a guidé dans le labyrinthe des périodiques de l'entre-deux-guerres.

notaire Nowé qui supervise les enchères. Entre-temps, la *Madeleine* n'est pas passée inaperçue à Gand, on s'en doute. Un autre professeur de l'Université de Gand, Maurice Delacre¹² (fig. 8), chimiste de renommée internationale, collectionneur et amateur d'art à ses heures, a pu l'examiner :

Donc, en décembre 1920, on vendait à Gand en la salle de ventes par notaires, par le ministère de M. F. Nowé, « pour sortir d'indivision », un tableautin présentant un petit cachet archaïque qui respirait un reste du xv^e siècle.

Cette petite pièce n'était pas inconnue à Gand. J'en avais entendu parler. Elle appartenait à une famille où l'on cultive les arts et où on les apprécie¹³.

12. Maurice Delacre (1862-1938), professeur de chimie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique. Collectionneur d'art, il est aussi l'auteur de plusieurs études d'histoire de l'art, notamment sur le dessin dans l'œuvre de Charles Degroux (1924), de Van Dyck (1934) et de Michel-Ange (1938). Voir R. RUYSSSEN, *Maurice Delacre (1862-1938)*, dans *Rijksuniversiteit te Gent. Liber Memorialis* [n. 6], p. 49-62 ; A. BRUYLANTS, art. *Delacre (Maurice-Jules-Joseph)*, dans *Biographie nationale*, 43 (Supplément, 13), Bruxelles, 1979, col. 169-182.

13. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memlinc*, p. 84-86.

Fig. 5.
Frans Verhas,
*Marie-Thérèse
Van Duyse à l'âge de
sept ans*, toile, 1852,
Termonde, église
Notre-Dame.
B 8447



Fig. 6.
Daniel Van Duyse
(1852-1924).
© Gand, Universiteits-
bibliotheek



Fig. 7.
Louis Maeterlinck
(1845-1926).
© Gent, Museum
voor Schone Kunsten

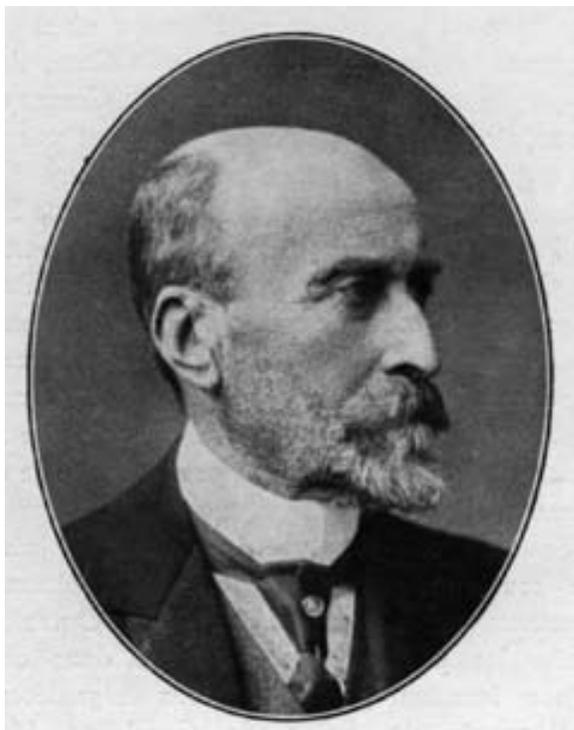
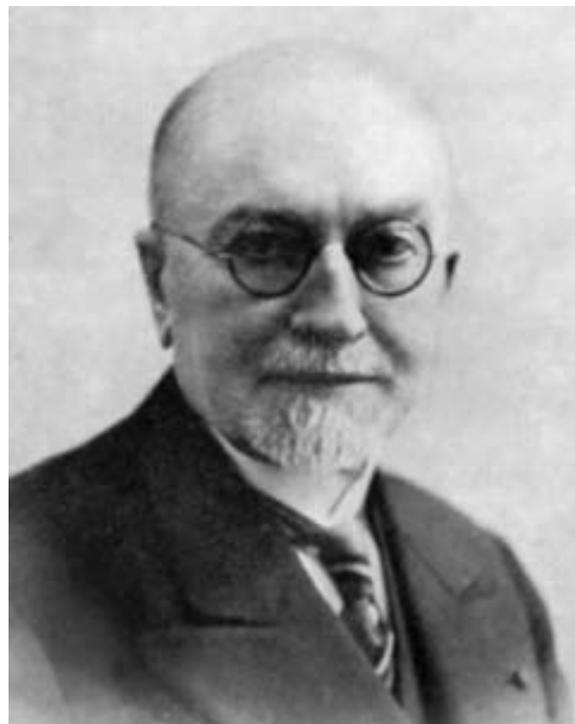


Fig. 8.
Maurice Delacre
(1862-1938).
D'après *Liber
memorialis* [n. 6],
p. 49.



Delacre corrobore les conclusions des rapports d'expertise. Pour lui, le tableau est tout bonnement une « croûte » :

Lorsque je la vis, elle ne produisit sur moi qu'une impression fort médiocre. Vous me direz que je ne suis pas expert ; c'est vrai, mais je ne prendrais tout de même pas pour un[*e*] croûte un Van Eyck ou un Memling, même s'ils avaient subi les pires injures. Un amateur pense toujours aux repeints, et, pour des tableaux de cette époque, il se contente d'un tout petit coin qui serait original. Ici rien ne m'apparaissait.

Un petit cachet archaïque et une pauvre exécution, c'était tout »¹⁴.

Jusqu'à présent, il était difficile de se faire une idée de la justesse de propos aussi tranchés, ce qui n'a pas manqué d'entretenir une certaine ambiguïté quant au statut réel de l'œuvre. Fort heureusement, une découverte fortuite, réalisée par Suzanne Laemers dans la riche photothèque du Rijksbureau voor Kunsthistorische Documentatie (RKD) à La Haye, permet aujourd'hui de recouper ce témoignage¹⁵. Il s'agit d'un document de toute première importance : une photographie de la *Madeleine* avant 1920 (fig. 9). Cet ajout capital au dossier permet de comprendre le jugement sévère que portèrent Maeterlinck, Cardon et Delacre sur un tableau qui était bel et bien en très médiocre état et faisait piètre impression.

On imagine dès lors la stupeur de Delacre quand, sept ans plus tard, il retrouve l'œuvre, complètement métamorphosée après son entrée dans la collection d'Émile Renders. Le professeur gantois décide alors de prendre sa plus belle plume de polémiste pour dénoncer la supercherie dans un article retentissant paru dans la revue *Gand artistique*¹⁶. Delacre est, faut-il le rappeler, un témoin privilégié. Présent à la vente Van Duyse, proche du notaire Nowé, il connaît le tableau et ses antécédents. De ses propres dires, la *Madeleine* ne l'intéresse que modérément et, s'il pousse un peu les enchères, c'est pour renoncer rapidement à suivre, réagissant à une injonction de son ami Nowé :

Le notaire instrumentant me fit des signes de dénégation. Je n'étais d'ailleurs pas en train de me ruiner. On était à 840 frs¹⁷. Je n'ai jamais regretté ce bibelot,

14. *Ibidem*, p. 86.

15. Qu'elle trouve ici la marque de notre reconnaissance pour nous avoir, avec un sens remarquable de la collégialité, fait parvenir la photographie en question.

16. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memling*.

17. À titre indicatif, en 1915, Louis Maeterlinck estimait la valeur de l'œuvre à 200 fr. (doc. 8) ; en 1927, Renders vendait le catalogue de sa collection au prix de 525 fr. (RENDERS, *Droit de réponse* [n. 10], p. 129).



Fig. 9.
Sainte Marie Madeleine, avant l'intervention de Jef Van der Veken.
© La Haye, RKD

car je suis convaincu que sa fortune actuelle est du[*e*] à des facteurs que je n'aurais pas voulu ou pas su faire jouer¹⁸.

Selon Delacre, le panneau aurait finalement été adjugé à un certain Fleurin, qui le vendit sans doute à l'antiquaire Van der Smissen de Termonde¹⁹ ; Émile Renders, voulant peut-être gonfler la valeur de son acquisition, prétend quant à lui qu'il fut ensuite négocié entre marchands pour la somme de 2 600 fr or et qu'il l'acheta le lendemain, sans marchander, pour 5 000 fr. Il le fit « nettoyer », ce qui lui coûta 650 fr. – « les factures timbrées de l'époque restent à disposition de Mr. Delacre »²⁰. Comme on aurait aimé les voir, et surtout connaître le nom de l'expéditeur !

Delacre ne reverra le panneau que bien plus tard, reproduit dans la revue *The Graphic* du 8 janvier 1927, sur deux grandes pages de publicité pour l'exposition d'art « belgo-flamand » de Londres (fig. 10). À la vue de la *Madeleine*, comme flambant neuve et assortie d'une attribution à Memling, il ne peut réprimer un sentiment d'indignation et constate non sans ironie :

J'ose dire que du tableau, tel que je l'avais connu, rien ne restait.

Comment en un or pur le plomb vil s'est-il changé²¹ ?

18. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memling*, p. 86.

19. [DELACRE, *Droit de réponse*] [n. 11], note 1.

20. RENDERS, *Droit de réponse* [n. 10], p. 129.

21. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memling*, p. 84.

Fig. 10.
Publicité pour la
Belgo-Flemish Art Exhibition
parue dans *The Graphic*,
le 8 janvier 1927.
D'après VAN
SCHOUTE et
VEROUGSTRAETE,
En marge [n. 1], p. 55



Au grand chimiste qu'était Delacre, une démonstration par l'absurde semble le moyen le plus indiqué d'expliquer cette transmutation :

On se mit donc à l'ouvrage et l'on nettoya savamment le tableau. O merveille ! Sous l'infâme badigeon, que l'on parvint à enlever comme avec la main malgré son âge, on trouva ce que M. Renders doit regarder comme un pur chef-d'œuvre, puisqu'il l'envoie à Londres sous le nom de Memling.

On a donc découvert sous la croûte un chef-d'œuvre, ou tout au moins ce que l'on voudrait nous faire passer comme tel. Mais ce qui est piquant c'est que la croûte et le chef-d'œuvre traitent exactement le même sujet. Nous aurions compris qu'il se soit trouvé quelqu'abruti pour peinturlurer une figure sur un paysage ou un paysage sur une figure. Mais non. Mieux que cela ! Et comment faut-il appeler cet être humain qui, sur un chef-d'œuvre (puisque l'on l'attribue à Memling) a repeint ce même chef-d'œuvre, mais en croûte ? Alors, c'est que le tableau primitif aurait subi les injures du temps ? Non, pas du tout. Pur comme l'œil ! Lorsqu'on a enlevé la croûte, on a trouvé intact et sans devoir y porter la moindre retouche, un morceau de maître.

Ne pensez-vous pas que M. Renders nous prend pour un peu simples²² ?

22. *Ibidem*, p. 86-87.

Visiblement, la « main » qui officie dans l'ombre derrière la « tête » est connue dans le « milieu », même si Delacre s'abstient d'en citer le nom :

[...] dans la délicieuse ville [de Bruges], il y a, paraît-il, un restaurateur qui rendrait des points à Memling lui-même. Il y a des gens qui vous disent « c'est un grand artiste ». Et les amateurs éclairés d'opiner du bonnet : « qu'est-ce que cela peut me faire que ce soit ancien, si c'est aussi beau que de l'ancien ? » Profonds philosophes²³ !

Le revers du panneau, nettement mieux conservé – les analyses réalisées à l'IRPA confirment qu'il s'agit d'une peinture originale²⁴ –, force l'admiration de Maurice Delacre :

23. *Ibid.*, p. 86. On notera qu'Elisabeth Dhanens rapporte une histoire assez semblable, transposée à Anvers huit ans plus tard : « In de jaren 1935, toen ik te Antwerpen studeerde aan de Hogeschool voor Vrouwen waar Jozef Muls professor in de kunstgeschiedenis was, was het vrij algemeen bekend dat het voor J. Van der Veken voldoende was om over een oud plankje te beschikken om een Vlaamse Primitief te produceren, naar believen een Van der Weyden, een Memling of een Quinten Metsys » (E. DHANENS, compte rendu de l'exposition *Fake/Not Fake*, dans *Handelingen van het Genootschap voor Geschiedenis*, 141, 2004, n^{os} 3-4, p. 386).

24. Voir les contributions de Pascale Fraiture, Laure Mortiaux, Jana Sanyova et Steven Saverwyns.

Mais le verso était un admirable panneau ; il portait une croix avec inscription latine ; son authenticité semblait ne pouvoir être mise en doute²⁵.

In cauda venenum : cette « admiration » n'est qu'une feinte pour mieux attaquer Émile Renders. C'est que les « découvertes » de panneaux de maîtres anciens que ce dernier se vantait d'avoir faites dans des collections privées, en grande partie flamandes, ses qualités de « dénicheur » tant vantées par Georges Hulin de Loo²⁶, suscitaient, déjà à l'époque, tant par leur nombre que par leur « qualité », une certaine méfiance. Et Delacre de préciser :

Quand je dis admirable, je m'exprime en antiquaire, et la notion de valeur artistique n'entre pas dans mon esprit. Admirable panneau, cela veut dire élément exceptionnel pour un truqueur. Panneau capable de devenir, entre des mains expertes, quelque chose de bien plus transcendant que la tiare de Saitaphernès²⁷ et la crosse abbatiale de la vente Lambert²⁸.

La réaction d'Émile Renders ne se fait pas attendre. Habitué des lettres ouvertes et des droits de réponse par voie de presse²⁹, il contre-attaque avec virulence. Il frappe à la tête et au ventre, avec une mauvaise foi et un culot qui nous apparaissent dans toute leur bassesse, maintenant que nous connaissons le dessous des cartes. Le moteur de sa rhétorique ampoulée, c'est l'argument *ad personam*. Renders vilipende l'incompétence des milieux savants officiels³⁰,

25. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memlinc*, p. 86.

26. HULIN DE LOO et MICHEL, *Collection Renders*, p. 11.

27. Ce faux célèbre, acquis par le Louvre en 1896 pour la somme considérable de 200 000 francs, fut démasqué en 1903. Cette tiare prétendument scythe avait en fait été fabriquée de toutes pièces par un orfèvre russe installé à Paris. Voir H. DUCHÈNE, *La tiare de Saitaphernès*, dans *Dossiers d'archéologie*, n° 312, avril 2006, p. 8-15 (avec bibliographie).

28. DELACRE, *Sur un prétendu tableau de Memlinc*, p. 86. Comme nous le signale Jean-Luc Pypaert, il s'agit très vraisemblablement de la vente du Major Lambert, tenue à Audenarde en 1926. Voir *Collections du Major Lambert, d'Audenarde* [Première vente], s.l., [1926]. Une crosse abbatiale, de type limousin du XIII^e siècle, figure sous le n° 208 (p. 39) et se trouve reproduite à la planche 44.

29. Il s'était engagé dans la politique locale, au sein du parti libéral. Membre de l'aile progressiste, il avait lutté pour contrer le pouvoir des conservateurs, généralement issus de familles de la haute bourgeoisie flamande et liés à la loge. Voir P. LEFÈVRE, *Démocratisation du libéralisme belge : l'exemple brugeois, 1900-1940*, dans *Revue belge d'Histoire contemporaine*, 8, 1977, p. 185-205. Son retrait de la vie politique, vers 1920, correspond étrangement au début de sa « carrière » de collectionneur et de connaisseur.

30. Parmi ses cibles favorites figurèrent Leo Van Puyvelde, conservateur en chef des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Jules Destrée et Maurice Houtart, deux hommes politiques qui s'étaient piqués d'histoire de l'art, les archivistes Alexandre Pinchart, Alphonse Wauters, Paul Rolland et bien d'autres.

vantant au contraire ses capacités de connaisseur autodidacte et indépendant. Maurice Delacre est une victime toute désignée, un mets de choix. Professeur d'université, membre de l'Académie royale, il est le premier à subir l'assaut. Il faut dire qu'en avouant lui-même ne pas être un expert, il a donné le bâton pour le battre. De surcroît, c'est un collectionneur, et un collectionneur qui vient de rater une occasion, un homme déçu, donc. Envieux aussi de la réussite de son confrère Renders. Ce dernier se propose donc, « par des arguments simples », d'expliquer à l'éminent intellectuel, « qu'il n'a fait que répéter des potins de [son] village ». Brillante leçon de critique historique ! La commission du Musée de Gand n'est pas plus épargnée :

[...] c'est par l'ignorance et le peu de flair des susdits augures que ce vil plomb s'est changé en un or pur, en ma faveur et non en faveur du Musée de Gand³¹ !

Grand seigneur, Renders se fait fort de rappeler au passage que, fidèle à sa devise « Générosité et Reconnaissance », il verse aux Amis du Musée de Gand le produit de la vente du catalogue de sa collection. C'est qu'il est collectionneur lui aussi, mais un « collectionneur passionné, un amoureux de l'art et non un marchand »... un pur, en quelque sorte, ce qui le dispense en somme de toute justification. Bel écran de fumée, qui noie le fond du problème et n'explique guère la transformation miraculeuse d'un tableau très abîmé et très surpeint en un « Memling » de grande qualité, d'une « croûte » en un « chef-d'œuvre ».

Delacre ne s'enfonce pas dans le bourbier de la polémique. Dans une courte réponse³², il déclare sobrement qu'il suffit de juxtaposer les photos des deux œuvres pour que la vérité éclate au grand jour. Et pour ce qui est de la « générosité » de Renders, il le met au défi de faire accepter le tableau litigieux par le Musée de Berlin, lui qui se revendique de ses bonnes relations avec son directeur général, Max Friedländer³³. Renders aura bien garde de relever le gant, sentant peut-être que le savant allemand n'était pas prêt à le suivre. Comme de juste, on sait maintenant, grâce à Suzanne Laemers, que Friedländer ne considérait pas la *Madeleine* comme une œuvre de Memling et qu'il avait même des doutes sur son authenticité³⁴.

31. RENDERS, *Droit de réponse* [n. 10], p. 129.

32. [DELACRE, *Droit de réponse*] [n. 11].

33. Sur les rapports complexes qu'entretenaient les deux hommes, voir la contribution de Suzanne Laemers dans le présent volume.

34. Voir *infra*, la contribution de Suzanne Laemers, p. 158-159.

La polémique suscitée par Maurice Delacre fit long feu. Il suffit de suivre la fortune critique de la *Madeleine Renders* pour réaliser que son solide argumentaire ne parvint pas à discréditer complètement le panneau. De toute évidence, face à cette métamorphose douteuse, la plupart des spécialistes préférèrent ne pas prendre position, feignant de croire au miracle ou choisissant la voie diplomatique du silence³⁵. Dans le catalogue de l'exposition *Flemish and Belgian Art* de Londres, publié en 1927 – l'année même de la parution du catalogue de la collection Renders –, Martin Conway ne mit pas en doute l'authenticité du panneau, même s'il resta prudent quant à sa généreuse attribution à Memling. Pour lui, il s'agissait d'une « réplique d'atelier » (« studio replica ») dont « certaines particularités d'ordre technique suggèrent qu'il pourrait s'agir d'une œuvre de Memling (alors qu'il travaillait dans l'atelier de Rogier ?) »³⁶. Le scandale qui éclata à l'exposition de Londres, au sujet de plusieurs faux ayant échappé à la vigilance des organisateurs, ne semble pas avoir éclaboussé la *Madeleine*³⁷. Dans un article publié dans le *Burlington Magazine* pour prendre la défense de la collection Renders, le célèbre historien d'art anglais Roger Fry passe en revue plusieurs œuvres « suspectes » : la *Madeleine* n'y figure pas³⁸. Dans les années qui suivent, l'impact de l'article de Delacre s'avère limité, la plupart des commentateurs – essentiellement belges, faut-il le souligner – restant fidèles au terme de « réplique »³⁹, une dénomination qui n'engageait à rien au cas où l'authenticité de l'œuvre devait être mise en doute. Ces auteurs signalent en passant l'attribution à Memling, avec

beaucoup de prudence toutefois⁴⁰. Avancée à titre d'hypothèse par Édouard Michel, l'auteur du catalogue de la collection Renders⁴¹, avant d'être reprise à son compte par le collectionneur lui-même⁴², cette attribution ne semble pas avoir été prise vraiment au sérieux.

Le long intermède de la Seconde Guerre étouffa davantage encore les derniers feux du brûlot allumé par Delacre. Si la *Madeleine* fut encore citée dans la littérature, cela se limita à des notes de bas de page. L'oubli lave les souillures du passé et l'œuvre put retrouver un semblant de dignité. C'est ainsi qu'en 1972, près de vingt ans après sa dernière attestation dans la littérature spécialisée⁴³, elle est signalée par Peter Schabacker, qui la qualifie à nouveau de « réplique », en mettant toutefois l'accent sur sa « très haute qualité »⁴⁴. Vingt-deux ans plus tard, Dirk De Vos, qui ne tient manifestement pas compte de l'article de Maurice Delacre⁴⁵, considère le panneau comme une « copie de très bonne qualité d'après le volet droit du *Triptyque de Jean Braque* [...] dont elle reprend d'ailleurs les dimensions ». L'œuvre « présente toutes les caractéristiques du style de Memling », une attribution qu'il estime « possible si l'on en juge d'après la reproduction en noir et blanc ». Si ce n'est Memling, c'est en tout cas une réplique d'une de ses œuvres, qui copierait Van der Weyden. De Vos reprend à son compte certaines caractéristiques stylistiques « memlingiennes », déjà mises en avant par Michel. Selon lui, la *Madeleine Renders* est fort comparable à d'autres tableaux du maître copiés d'après Van der Weyden. Étonnant « blanchiment » d'une œuvre qui, en 1927, n'était pas sans poser certains problèmes d'authenticité ! Contrairement à

35. Ainsi, la *Madeleine* est absente de l'exposition Memling de Bruges en 1939 (mais ce silence pourrait s'expliquer par le boycott du monde de l'art belge à l'égard de Renders qui avait vilipendé plusieurs de ses représentants les plus influents après 1935. Voir *infra* l'article de Jacques Lust). Elle n'est pas mentionnée non plus dans l'étude de L. VON BALDASS (*Hans Memling*, Vienne, 1942).

36. « Some peculiarities of technical order suggest that it may be by the hand of Memling (when painting in Rogier's studio ?) » (*Londres 1927a*, p. 21).

37. Sur ce scandale, voir *infra*, p. 150-160.

38. FRY, *Authenticity of the Renders Collection*.

39. H. FIERENS-GEVAERT, *Histoire de la peinture flamande des origines à la fin du XV^e siècle*, 2. *Les continuateurs des Van Eyck*, Paris/Bruxelles, 1928, p. 59 (« bonne réplique ») ; J. DESTRIÉE, *Rogier de la Pasture van der Weyden*, Paris/Bruxelles, 1930, p. 160 (« réplique ») ; Baronne A. HOUTART, *Catalogue de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 1935. Cinq siècles d'art*, 1. *Peintures*, Bruxelles, 1935, n° 10, p. 9 (« très bonne réplique ») ; P. BAUTIER et J. LAVALLEYE, dans *Cinq siècles d'art à Bruxelles. Mémorial de l'exposition*, 1, Bruxelles, 1935, commentaire de la pl. VII (« réplique ») ; É. MICHEL, *L'école flamande du XV^e siècle au Musée du Louvre*, Bruxelles, 1944, p. 43 (« bonne réplique ») ; ID., *Musée national du Louvre. Catalogue raisonné des peintures du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes. Peintures flamandes du XV^e et du XVI^e siècle*, Paris, 1953, p. 277 (« bonne réplique »).

40. *Londres 1927a* ; FIERENS-GEVAERT 1928 ; DESTRIÉE 1930 ; HOUTART 1935 ; MICHEL 1944 ; MICHEL 1953 (voir la note précédente).

41. « Sans avoir de preuves formelles, nous pouvons dire, croyons-nous, que cette attribution à Memling paraît fort vraisemblable, et qu'il est légitime de l'admettre, tant qu'un document nouveau ne sera pas venu la détruire » (HULIN DE LOO et MICHEL, *Collection Renders*, p. 68). Comme le soulignent à juste titre R. Van Schoute et H. Verougstraete (*En marge de l'exposition* [n. 1], p. 56 note 14), il s'agit ici d'un étrange renversement de l'*onus probandi*.

42. RENDERS, *Droit de réponse* [n. 10], p. 129. On voit bien ici transparaître une autre stratégie de Renders qui consiste à obtenir l'avis favorable et la caution d'une autorité, pour pouvoir l'invoquer par la suite. Ainsi, son catalogue est, en quelque sorte, une forme de « certificat » hypertrophié.

43. MICHEL, *Musée national du Louvre. Catalogue raisonné* [n. 39], p. 277.

44. « to judge from a reproduction, [it] is of extremely high quality » (P. SCHABACKER, compte rendu de M. DAVIES, *Rogier van der Weyden*, New York/Londres, 1972, dans *The Art Quarterly*, 25, 1972, p. 424).

45. D. DE VOS, *Hans Memling. L'œuvre complet*, Anvers, 1994, p. 340. Sa notice ne mentionne pas l'article, qui est pourtant repris dans la bibliographie générale.

De Vos, enfin, les auteurs du corpus des peintures flamandes du Louvre (2001) ont mesuré toute la portée de l'article de Delacre : ils se gardent bien de prendre position sur la question de l'authenticité⁴⁶. Faut-il le rappeler à leur décharge ? Tous ces spécialistes travaillaient en quelque sorte « sans filet », le tableau ayant disparu de la circulation dès 1940.

Qu'était devenue la *Madeleine* pendant la Seconde Guerre ? Comme le montre bien Jacques Lust dans ce volume, les tableaux de la collection Renders achetés par le Reichsmarschall Hermann Goering n'intégrèrent pas tous sa collection privée, exposée dans sa demeure de Carinhall : en dépit de la volonté exprimée par Renders, lors de la vente, de garantir l'unité de la collection, une partie des tableaux fut vendue ou échangée contre des œuvres de maîtres anciens, une autre resta entre les mains d'Alois Miedl, l'homme de confiance de Goering, qui avait fait main basse à Amsterdam sur la galerie Goudstikker et s'occupait activement de commerce d'œuvres d'art. La *Madeleine* fit vraisemblablement partie de ce lot, puisque c'est Miedl lui-même qui la vendit en 1966 à un collectionneur scandinave, en se gardant bien de révéler son pedigree.

La réapparition de l'œuvre, présentée à l'IRPA en 2004, a permis de balayer certains doutes encore émis prudemment la même année par les professeurs Van Schoute et Verougstraete⁴⁷. Comme nous le verrons par la suite, la *Madeleine* – du moins la face du panneau – est bien une œuvre entièrement de la main de Van der Veken, qui réalise ici ce qu'on pourrait considérer, avec la copie du panneau volé des *Juges intègres* de Van Eyck, comme son chef-d'œuvre. L'examen des couleurs et des détails du brocart de la manche montre sans l'ombre d'un doute que la planchette conservée dans les Archives Van der Veken à Anvers⁴⁸ est directement liée à la réalisation du tableau. La correspondance est presque totale et étaye l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'éléments préparatoires au Grand Œuvre. Comme le soulignent à juste titre Roger Van Schoute et Hélène Verougstraete, les différences de couleurs et de motifs d'avec l'original de Paris s'expliquent vraisemblablement par la volonté de faire croire

– dans l'hypothèse d'une œuvre de Memling réalisée dans l'atelier de Van der Weyden – que l'élève chercha ainsi à se distinguer de son maître. Piège habilement tendu aux historiens d'art ! Il est piquant, à cet égard, de lire dans le catalogue de Dirk De Vos (1994) que « la manche en brocart noir à la place du rouge [...] [est une adaptation typique] au vocabulaire de Memling »⁴⁹.

Le tableau actuellement en dépôt à l'IRPA est-il la seule copie du *Triptyque Braque* peinte par Van der Veken ? Rien n'est moins sûr. On sait qu'il arrivait au restaurateur de réaliser d'autres répliques d'œuvres qu'il jugeait particulièrement réussies. Son « catalogue raisonné », dressé par Jean-Luc Pypaert⁵⁰, en cite plusieurs exemples. La question n'est pas gratuite. Elle est motivée par le témoignage de M^{me} Martens-Malengreau, mère d'un talentueux historien d'art bruxellois, qui raconte avoir vu, de 1946 à 1957, un tableau peint à l'huile représentant la *Madeleine* de Van der Weyden, dans le salon des demoiselles Ghislaine et Alice De Boom, au 35 de la rue Dietrich à Etterbeek⁵¹. Or, Ghislaine De Boom (1896-1957) est loin d'être une inconnue pour les amateurs d'histoire et d'art ancien : conservateur au cabinet des manuscrits, puis à la chalcographie de la Bibliothèque royale de Belgique, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages sur Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, Charles Quint et, plus généralement, sur l'histoire des Pays-Bas méridionaux aux xv^e et xvi^e siècles⁵². À M^{me} Martens-Malengreau, elle confia un soir, « mi-sérieuse, qu'étant donné la qualité de la facture, [la peinture] remontait peut-être au règne de Philippe II, vu que ce souverain avait apprécié la peinture ancienne de chez nous ».

Une autre *Madeleine*, après celles du Louvre et de la collection Renders ? La vraie, la semi-vraie et la toute fausse... Qui s'en étonnerait ? Des générations de théologiens se sont disputés sur la véritable identité de la Madeleine et le problème des « Trois Marie⁵³ » – Marie de Magdala, la pécheresse ou Marie de Béthanie ? Pourquoi cette confusion ne gagnerait-elle pas, à son tour, le terrain du *connoisseurship* ?

46. *Corpus PF Paris III*, p. 160. Selon les auteurs, la restauration de l'avvers a été réalisée « probablement par le fameux Jef Van der Veken » travaillant pour le compte d'Émile Renders.

47. VAN SCHOUTE et VEROUGSTRAETE, *En marge de l'exposition Fake or not Fake* [n. 1].

48. *Ibidem*, p. 59, fig. 10.

49. DE VOS, *Hans Memling* [n. 45].

50. Voir plus loin dans ce volume.

51. D'après un témoignage écrit, signé de sa main, qui m'a été amicalement communiqué par Didier Martens.

52. Voir F. REMY, *Le personnel scientifique de la Bibliothèque royale de Belgique, 1837-1962. Répertoire bio-bibliographique*, Bruxelles, 1962, p. 44-45.

53. Voir L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, 3. *Iconographie des saints*, 2, Paris, 1958, p. 846-848.

*Pièces justificatives*⁵⁴

Doc. 1

11 mai 1915

Extrait du testament de Marie-Thérèse Van Duyse, transmis à la Ville de Gand
par le notaire Ferdinand NowéÉTUDE DE M^E FERD. NOWÉ
NOTAIRE.Gand, le 11 mai 1915
Rue de la Vallée, 56

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un extrait du testament de mademoiselle Marie-Thérèse Van Duyse, en son vivant sans profession à Gand, décédée à Londres et contenant certaines dispositions en faveur de la Ville de Gand.

Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

[sig.] Ferd. Nowé

[extrait du testament du 11 décembre 1913]

Par devant nous, FERDINAND-ANTOINE NOWE, notaire à la résidence de Gand, en présence de Louis de Mol, boutiquier, Théophile Govaert, relieur, Arthur Pergoot, tailleur et Charles Gilot, sans profession, tous les quatre demeurant à Gand, témoins à ce requis.

A comparu :

Mademoiselle Marie-Thérèse Van Duyse, sans profession, demeurant à Gand, rue Laurent Delvaux, numéro 12.

Laquelle comparante nous a dicté en présence des quatre susdits témoins son présent testament, lequel a été écrit par nous notaire, toujours en présence des témoins prénommés, ainsi qu'il nous a été dicté par la testatrice comme suit :

Je donne et lègue par préciput et hors part et avec dispense de rapport à ma succession :

1^o/ A ma sœur Ada Van Duyse, etc.

3^o/ A la ville de Gand, pour être placés au Musée communal des Beaux Arts de cette ville, au nom de mon frère Florimond Van Duyse et au mien, deux petits tableaux l'un représentant la flagellation du Christ peinture sur cuivre par Antoine Van Dyck, l'autre une jeune femme portant un vase (tableau ancien).

4^o/ A mon frère Daniel Van Duyse professeur à l'Université de Gand, etc.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire mon frère Daniel Van Duyse prédit avec droit de saisine et les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation de ma succession et le prie d'accepter la tâche que je lui confie.

Je révoque toutes dispositions antérieures aux présentes.

Et lecture ayant été faite par nous notaire à la testatrice de son présent testament en présence des quatre susdits témoins, elle a déclaré toujours en présence des quatre mêmes témoins à nous notaire, l'avoir bien compris et y persévérer comme contenant ses dernières volontés.

Fait et passé à Gand, en notre étude et la testatrice a signé les présentes avec les témoins et nous notaire après lui avoir donné lecture des présentes, toujours en présence des quatre témoins susdits, ce onze décembre mil neuf cent et treize.

54. Avec mes remerciements à Martine De Reu, conservateur des manuscrits et de la réserve précieuse de la Bibliothèque de l'Université de Gand, à Valérie Meillander, des Archives de la Ville de Gand, à Karin Vandermeersch, des Archives provinciales de Flandre orientale, ainsi qu'à Erik Verroken pour les photographies de documents qu'il a bien voulu prendre à notre demande dans ces différents fonds. Bruno Fornari, conservateur au Musée des Beaux-Arts de Gand a accepté d'effectuer des recherches dans les archives de cette institution. Qu'il soit remercié ici pour sa

collégialité. Il n'y a pas de trace du legs Van Duyse, ni dans la correspondance du Musée, ni dans les archives des conservateurs. Les procès verbaux de la commission d'achat s'arrêtent le 20 juillet 1914, pour reprendre le 28 décembre 1918. Dans l'intervalle, le musée ayant été occupé par le service pharmaceutique de l'armée allemande, on peut supposer que les décisions étaient prises à l'hôtel de ville. Notons que, comme pour toutes les transcriptions reprises dans cet ouvrage, l'orthographe et la ponctuation originales ont été respectées.

(Signé) Marie Van Duyse, L. De Mol, Th. Govaert, A. Pergoot, C. Gilot, Ferd. Nowé not.

Enregistré un rôle deux renvois par le receveur de Gand, A.C. Ville, le dix huit décembre 1900 quatorze volume 818, folio 101, case 5, reçu sept francs.

(Signé) F. Wauters.

POUR EXTRAIT CONFORME.

[Sig.] Ferd. Nowé

Sources : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n° 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (aankoop, gift, legaat, deposito, toelagen), Legs M^{lle} M.Th. Van Duyse, 2 tableaux pour le Musée ; GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (extrait du testament).

Doc. 2

25 mai 1915

Note du professeur Daniel Van Duyse sur le legs de sa sœur au Musée des Beaux-Arts,
à l'adresse du Conseil communal de Gand

Legs Marie Thérèse van Duyse

Conseil communal, Gand, 25 mai 1915

Note au sujet des deux panneaux que ce legs comporte

1°) Panneau représentant la flagellation du Christ et attribué à Van Dyck (?)

Ce tableau a été donné à mon grand-père, Joseph van Duyse, médecin en chef de l'Hôpital de Termonde en reconnaissance de soins donnés pendant de longues années à une communauté religieuse aux environs de Termonde.

Une lésion de l'un des pieds du Christ a été restaurée il y a une quarantaine d'années par feu M^r Jacques Rosseels, directeur de l'académie de Termonde.

Le tableau a appartenu successivement au docteur Joseph van Duyse, au poète Prudens van Duyse, son fils, à Florimond van Duyse, mon frère, et en dernier lieu à Mademoiselle Marie van Duyse, ma sœur. Elle m'avait témoigné le désir que cette œuvre allât au musée communal de Gand comme notre frère Florimond nous l'avait demandé. C'est donc en souvenir de ce dernier que le musée voudra bien accepter de legs.

2°) Panneau représentant Marie Madeleine d'après (?) Roger van der Weyden.

Il a été acquis à Anvers il y a quelques trente ans par la légataire⁵⁵. Il se trouvait entre les mains des enfants de M. l'avocat X..., qui s'en servaient en guise d'ardoise, et avait été trouvé au grenier.

Ce panneau a dû faire partie d'un triptyque (voir l'inscription latine au dos) et est une copie ancienne (réplique peut-être) des volets de gauche du triptyque de van der Weyden, acquis par le Musée du Louvre à la vente du duc de Westminster (1912). Avant la guerre européenne il était exposé sur un chevalet à la galerie des portraits du susdit musée (1914).

Peint ou copié sur une échelle un peu plus grande que celui du Louvre, le panneau légué au musée de Gand n'a ni l'éclat ni la fraîcheur de cette œuvre capitale. Peut-être lui reconnaîtra-t-on des qualités estimables.

[Sig.] Prof. D^r van Duyse

Source : GAND, *Universiteitsbibliotheek*, Hs. 3209, Inventaris van de nalatenschappen van Prudens van Duyse († 1859) en van Marie Theresia van Duyse († 1914) (original et copie).

⁵⁵. Testatrice, dans l'original.

Doc. 3

25 mai 1915

Décision du Conseil communal de Gand d'accepter le legs Van Duyse

GEMEENTERAAD

Geheime zitting van 25 Mei 1915

[...]

DAGORDE

I. *Museum*. – Legaat Mej. Th Van Duyse. Aanvaarding

De Gemeenteraad,

Aangezien Mej. Marie Thérèse Van Duyse, in leven bijzondere te Gent, overleden te Londen, bij testament van 11 December 1913, ten voordeele der Stad Gent, de volgende schikking heeft genomen:

“Ik geve en legateere [...]

3° aan de Stad Gent, om in het Stadsmuseum van schoone kunsten te worden geplaatst, onder den naam van mijn broeder Florimond Van Duyse en in mijn naam, twee kleine schilderijen, verbeeldeende, de eene, Christus' geeseling (olieverf op koper) door Antonius Van Dyck, de andere, eene jonge vrouw met vaas (oude schilderij)”.

Gezien art. 76 der gemeentewet;

Overwegende dat dit legaat voordeelig is voor de Stad;

Op voorstel van het Schepencollege;

Besluit met eenparige stemmen:

Voor de Stad Gent machtiging aan te vragen om gemeld legaat te aanvaarden.

– De Raad gelast ook het College van Burgemeester en Schepenen een brief van dankbetuiging aan de familie der overledene te sturen.

Sources : GAND, *Stadsarchief*, Gemeenteraad 1915 = *Ville de Gand. Bulletin communal. Année 1915*, 1, n° 22 (25 mai), p. 601 (transcrit ici) ; GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (lettre polycopiée portant la signature du secrétaire communal et du bourgmestre).

Doc. 4

27 mai 1915

Notification de la décision du Conseil communal à l'Administration civile de la Province
de Flandre orientaleVILLE DE GAND – STAD GENT
1^{er} BUREAU IND. P³ N^o 709Gand, le 27 mai 1915
Gent, denLegs
M^{lle} Marie Thérèse VAN DUYSE

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, en triple expédition, la délibération en date du 25 mai, par laquelle le Conseil communal a décidé d'accepter le legs fait à la Ville par feu Mademoiselle Marie Thérèse VAN DUYSE.

Nous y joignons un extrait du testament (à renvoyer) ainsi qu'une copie de cet extrait.

Le Secrétaire Communal
[sig.] De BruyckerLe Collège des Bourgmestre et Echevins
[paraphe]

Sources : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n^o 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (minute) ; GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n^o 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (lettre polycopiée transcrite ici).

Doc. 5

27 mai 1915

Notification de la décision du Conseil communal au professeur Daniel Van Duyse

1^{er} Bureel P³ n^o 709
Legaat
Mejuffer Maria-Theresia Van DuyseGent, den 27^{en} Mei 1915Mijnheer Daniel Van Duyse
Professor aan de Hoogeschool van Gent

Ons college heeft in zitting van 25^{en} Mei laatstleden aan den Gemeenteraad kennis gegeven van het uittreksel uit het testament waarbij wijlen Mejuffer Maria-Theresia Van Duyse twee schilderijen aan de Stad Gent nalaat.

De vergadering heeft met de grootste dankbaarheid dit legaat aanvaard. Zij heeft ons gelast U en uwe familie haar erkentelijkheid daarvoor te betuigen.

Het is ons een waar genoeg dien plicht te mogen vervullen.

Gelief te aanvaarden, Mijnheer de Professor, de verzekering onzer hoogachtende gevoelens.

De Gemeentesecretaris
[paraphe]Het College
[paraphe]

Source : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n^o 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (minute).

Doc. 6

4 juin 1915

Demande d'expertise du legs par l'Administration provinciale

PROVINCIAAL BESTUUR VAN OOST-VLAANDEREN
 GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE LA FLANDRE ORIENTALE

2^e AFDEELING / DIVISIONN^r / N^o 15285

Giften en legaten in voordeel der gemeenten

Heeren Burgemeester en Schepenen van Gent worden verzocht eene schatting van deskundigen te laten
 geworden van de twee schilderijen aan de stad afgestaan door wijlen Mej.^r Maria-Th. Van Duyse.

Gent, 4ⁿ Juni 1915.

De Voorzitter van het burgerlijk beheer van Oost-Vlaanderen

d.d.

[paraphe]

Source : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n^o 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929.

Doc. 7

22 juin 1915

Demande d'expertise à Louis Maeterlinck, conservateur du Musée de Gand,
par les autorités communales

STAD GENT – VILLE DE GAND

1^{er} Bureau Ind. P^o N^o 709

Gent, den

Gand, le 22 juin 1915

Legs Van Duyse

Monsieur Maeterlinck
 Conservateur du Musée des Beaux-Arts

Monsieur le Conservateur

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir la pièce ci-jointe en vous priant d'évaluer les deux peintures
 léguées à la ville.

M. le Professeur van Duyse pourra vous renseigner au besoin

Agréé —————

Le secr[étaire communal]

[paraphe]

Le Collège

[paraphe]

Source : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n^o 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (minute).

Doc. 8

6 juillet 1915

Rapport d'expertise de Louis Maeterlinck (fig. 11)

Gand, le 6 juillet 1915

VILLE DE GAND
MUSÉE DES BEAUX-ARTS

STAD GENT
MUSEUM VAN SCHOONE KUNSTEN

Legs van Duyse
Expertise

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 22 juin dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me suis mis en rapport avec le professeur van Duyse pour évaluer les deux peintures anciennes léguées à la ville, pour le Musée des Beaux Arts, par feu M^{lle} Marie van Duyse, au nom de son frère Florimond van Duyse.

La première de ces peintures, représente une Flagellation du Christ, attribuée à tort à A. van Dyck. Le sujet est de petites dimensions. Il est peint sur cuivre par un artiste secondaire de l'école de Rubens. Il peut être attribué à un des Franck. La peinture a beaucoup souffert. Elle a été lavée et nettoyée outre mesure, si bien que tout modelé a disparu du torse ainsi que du visage du Christ. Même intact le tableau n'aurait pas une très grande valeur, voir le dessin défectueux des jambes du Christ et du bourreau, dont la peinture est mieux conservée.

Dans son état actuel, j'estime que dans une vente ce petit tableau ne rapportera *[sic]* pas plus de deux cents fr. maximum. En tenant compte de la valeur réelle du cadre ancien en bois sculpté qui l'entoure.

L'autre tableau dénommé : « Une jeune femme portant un vase », c'est à dire l'une des Saintes femmes d'un ensevelissement du Christ tenant un petit pot d'onguent, doit être considéré comme une copie ancienne. Cette copie, faite par un maître secondaire, reproduit en des dimensions un peu plus grandes une des figures qui se trouvent sur un volet (le gauche) du triptyque de van der Weyden, acquis en 1912 à la vente du duc de Westminster⁵⁶.

Cette œuvre a également beaucoup souffert. Après avoir perdu par des lavages chimiques ses glacis, surtout dans les parties claires, elle a été retouchée et en partie repeinte, par un artiste maladroit qui en a dénaturé l'aspect primitif.

Le revers du volet : une croix avec une inscription latine n'est pas de la même époque et selon moi, constitue un faux.

Comme à la peinture précédente, je ne puis lui attribuer qu'une valeur minime, soit deux cents francs environ.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mon respectueux dévouement

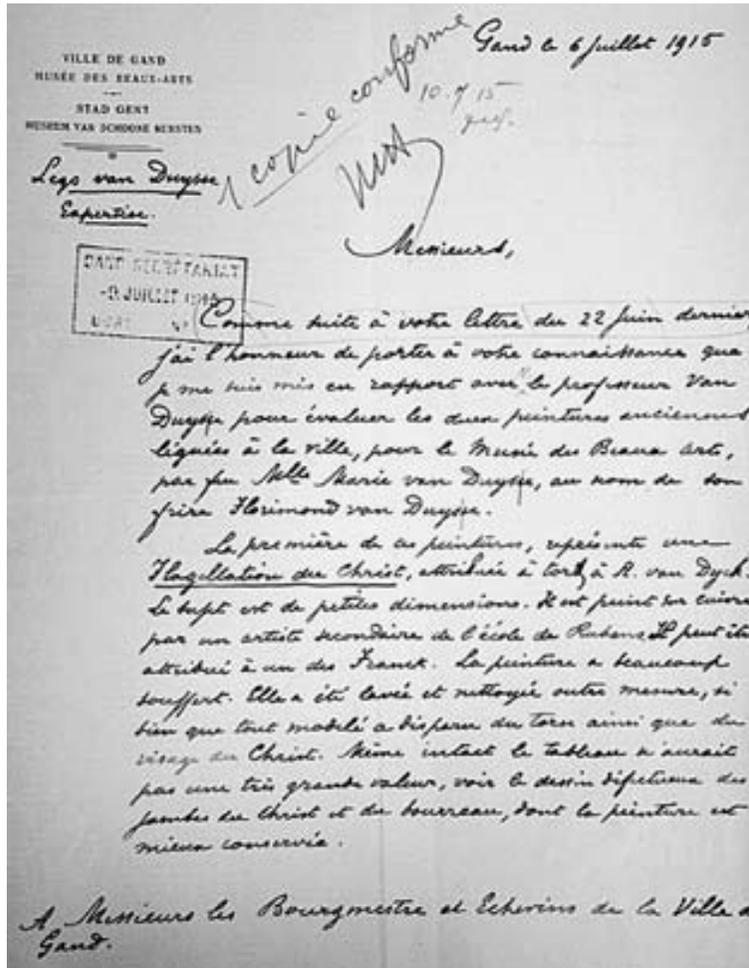
L'Expert

L. Maeterlinck
Conservateur du Musée des Beaux-Arts

Sources : GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n° 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (original manuscrit transcrit ici) ; GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (lettre photocopiée, légèrement adaptée).

56. Il s'agit du *Triptyque Braque* du Louvre.

Fig. 11.
Rapport d'expertise
de Louis Maeterlinck,
6 juillet 1915, GAND,
Stadsarchief, Reeks
XIX, n° 7,
Museum voor
Schone Kunsten:
aanwinsten tot 1929.
© D. Vanwijnsberghe



Doc. 9

10 juillet 1915

Remise du rapport d'expertise de Louis Maeterlinck à l'Administration provinciale

Ville de Gand – Stad Gent
1 BUREAU IND. P.3 N° 709

Gand, le 10 Juli 1915
Gent, den

Legaat Van Duyse

Mijnheer de Voorzitter,

Als gevolg op uwe apostiel van 4 Juni en 17 Juni (2^e Afd. 15285) hebben wij de eer U een afschrift te laten geworden van de schatting der twee schilderijen aan de Stad afgestaan door wijlen Mej. Maria Th. VAN DUYSE.

De Gemeentesecretaris
[sig.] De Bruycker

Het College van Burgemeester en Schepenen
[signature]

Sources : GAND, Stadsarchief, Reeks XIX, n° 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (minute) ; GAND, Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (lettre polycopiée transcrite ici).

Doc. 10

18 août 1915

Rapport d'expertise de la Commission royale des Monuments et des Sites

Bruxelles, le 18 Août 1915

ROYAUME DE BELGIQUE

Commission Royale des Monuments et des Sites

N° 8416

3 Annexe B

Monsieur le Président,

Comme suite à votre apostille en date du 19 Juillet dernier, 2^e division, n° 152,86, nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il a été procédé, le Jeudi 12 Août dernier, à l'examen de deux tableaux légués par Made-moiselle Van Duyse à la ville de Gand, pour être placés au musée Communal des Beaux-Arts de cette ville.

Ces deux tableaux représentent l'un, une Sainte femme tenant dans la main un vase (pastiche d'après Roger Van der Weyden) ; l'autre, la flagellation du Christ.

Le premier est une interprétation sans intérêt d'un des volets du chef-d'œuvre du Maître, acquis par le Musée du Louvre en 1903.

Le second est un petit tableautin sans accent, confinant plutôt à l'imagerie qu'à l'art de la peinture ; Ecole flamande du XVII^e siècle.

Ces peintures n'ont qu'une valeur marchande très minime & ne sont pas dignes de figurer dans un Musée public.

Pour le secrétaire
Le secrétaire-adjoint
[Sig.] F. Possoz

Le Président
[Sig.] Lagasse de Locht

Source : GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (lettre polycopiée).

Doc. 11

3 septembre 1915

Notification de la décision finale de l'Administration provinciale envoyée à la Ville de Gand
et transmise à Louis Maeterlinck et au notaire Ferdinand Nowé

PROVINCIAAL BESTUUR VAN OOST-VLAANDEREN

2^e afdeling.

Nr. 15.285

Giften en legaten in voordeel der gemeenten

DE BESTENDIGE DEPUTATIE VAN DEN PROVINCIERAAD,

Gezien de kopij van het gelijkvormig uittreksel, afgeleverd door den Notaris Nowé, te Gent, van het testament van 11 December 1913, waarbij Meijuffer Maria-Theresia Van Duyse, bijzondere, te Gent, sindsdien overleden, aan de stad Gent twee schilderijen heeft afgestaan om in het stadsmuseum van Schoone Kunsten geplaatst te worden;

Gezien de beraadslaging des Gemeenteraads van Gent, van 25 Mei 1915, strekkende tot bekomen der machtiging om gemeld legaat te aanvaarden;

Gezien de verslagen van den Heer Bewaarder van gezegd Museum en van de Koninklijke Commissie van de Monumenten en de Landschappen, waaruit blijkt dat de twee schilderijen op verre na de waarde niet hebben welke de erfstaatster er ter goeder trouw aan toegeschreven had en niet waardig zijn in een openbaar museum geplaatst te worden;

Aangezien, van het oogenblik dat het doel van openbaar nut, door de erfstaatster en den gemeenteraad beoogt, niet kan bereikt worden, er geene reden bestaat die schilderijen aan de nalatenschap van Mejuffer Van Duyse te onttrekken;

Gezien artikel 76,3° der gemeentewet,

Beslist:

Voormelde beraadslaging des gemeenteraads van Gent wordt niet goedgekeurd en de gevraagde machtiging diensvolgens niet toegestaan.

Afschrift dezer beslissing zal gezonden worden aan het gemeentebestuur van Gent, gelast er kennis van te geven aan den gemeenteraad en eene gelijkvormige kopij ervan af te leveren aan den testamentuitvoerder van de overledene.

Gent, den 3 September 1915

Van wege de Deputatie:
De Griffier der Provincie,
Get/ Louis De Reu.

De Voorzitter,
Get/ Ecker

Voor gelijkvormig afschrift:
Voor De Griffier der Provincie
De gemachtigde Directeur
[paraphe]

Sources : GAND, *Provinciaal Archief Oost-Vlaanderen*, n° 2/8372/53, Legaat Marie-Thérèse Van Duyse (minute transcrite ici) ; GAND, *Stadsarchief*, Reeks XIX, n° 7, Museum voor Schone Kunsten: aanwinsten tot 1929 (lettre photocopiée) ; GAND, *Universiteitsbibliotheek*, Hs. 3209, Inventaris van de nalatenschappen van Prudens van Duyse († 1859) en van Marie Theresia van Duyse († 1914) (lettre photocopiée).

Doc. 12

22 juin 1922

Certificat de provenance de la *Madeleine Renders* fourni par Daniel Van Duyse à Émile Renders

Madeleine. (Ce certificat est écrit sur l'avvers d'une photographie du tableau).

Le soussigné, Docteur Daniel van Duyse, professeur émérite de l'université de Gand, certifie que la photographie – à l'avvers – d'un panneau représentant la Madeleine, a été faite d'après un tableau ancien (copie ?). Le panneau a appartenu à ma sœur feu Mademoiselle Marie-Thérèse van Duyse, fille du poète flamand Prudens van Duyse. Demeuré indivis entre les héritiers de ma sœur, il a été vendu en vente publique à Gand, en 1921⁵⁷, par M^r le notaire Nowé.

Ma sœur tenait ce tableau de Madame De Curte, la dame d'un avocat d'Anvers (vers 1875). Les enfants de cette dame s'en servaient en guise d'ardoise (à la craie).

Signé Prof. D^r D. van Duyse

Gand le 22 juin 1922.

Source : GAND, *Universiteitsbibliotheek*, Hs. 3095, Briefwisseling Georges Hulin de Loo, farde 1927, lettre 1035.

57. En fait, la vente eut lieu en décembre 1920.